



POLITIQUE ALIMENTAIRE DE LA VILLE DE LAVAL

Contribuer à une saine alimentation
pour toutes et tous

Octobre 2019



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Mot du maire de Laval	4
Mot du directeur de santé publique du CISSS de Laval	5
01. Introduction	6
02. Pourquoi une politique alimentaire à Laval	7
03. Principaux faits saillants	8
04. Vision	9
05. Concepts	10
06. Valeurs et principes	11
07. Orientations et objectifs	12
08. Gouvernance	15
09. Conclusion	15
Lexique	16
Bibliographie	17

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la politique alimentaire de Laval a été rendue possible grâce à la participation de plusieurs collaborateurs concernés par la saine alimentation pour toutes et tous. Elle est le résultat d'un important travail de planification et de recherche de même que de consultations réalisées auprès de nombreux partenaires.

Il est donc important de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Un remerciement particulier à la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, son expertise dans le domaine ayant permis à la Ville de Laval de concevoir sa première politique alimentaire.

Merci également aux nombreux collaborateurs qui ont contribué à la réflexion et qui nous ont guidés par leurs précieux commentaires lors du processus de consultation. Leur apport a été essentiel pour produire ce document.

Nos plus sincères remerciements à :

- + Directions de santé publique (réseau des nutritionnistes) :
CISSS de Laval;
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
CISSS de la Montérégie-Centre;
CISSS des Laurentides;
Ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS);
- + Groupe Promo-Santé Laval;
- + Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;
- + Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP);
- + Vivre en Ville.

Rédaction

Émilie Greffe, Régisseuse
Division de l'activité physique, du sport et du plein air,
Service de la culture, des loisirs, du sport et du
développement social, Ville de Laval

Geneviève Rheault, Dt.P., Nutritionniste
Agente de planification, programmation, recherche
Direction de santé publique du CISSS de Laval

Révision

Jaime Roussel

Gestion du projet et design graphique

Service des communications et du marketing
de la Ville de Laval

Photographie

Ville de Laval et Depositphotos



MOT DU MAIRE

Laval est fière de vous offrir sa première politique alimentaire. Fruit d'un travail collaboratif avec nos différents partenaires, dont la Direction de santé publique du CISSS de Laval. Sa concrétisation vient renforcer nos actions en alimentation durable déjà mises en place, et ouvre la voie à de nouvelles avenues.

L'accès à une saine alimentation est un droit fondamental. Ainsi, en adoptant sa politique alimentaire, Laval s'engage à créer des environnements favorables à une saine alimentation pour tous. Notamment en favorisant l'accès physique et économique à une variété d'aliments de qualité dans tous les quartiers, en mettant l'accent sur la promotion d'une saine alimentation et en encourageant l'écoresponsabilité sur le territoire. Le mieux-être de la collectivité est au cœur de nos priorités, dans chacun de nos services, de nos champs d'intervention, dans l'ensemble de nos infrastructures ainsi que dans le cadre de nos événements spéciaux et de l'affichage des commandites.

Laval est une grande ville moderne en pleine transformation. Notre défi commun, dans la mise en œuvre de cette politique, est de réunir nos forces et de coordonner nos actions à l'échelle du territoire, afin de stimuler la dynamique de proximité et l'engagement local. C'est en agissant ensemble que cette politique pourra bénéficier à toute la communauté lavalloise et que nous pourrons réaliser notre vision collective de tendre vers un système alimentaire durable pour une ville nourricière, soit une plus grande autonomie alimentaire durable, à toutes les étapes du cycle de vie des aliments.

Marc Demers

Maire de Laval



MOT DU DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

Depuis plusieurs années, le réseau de la santé et des services sociaux collabore avec la Ville de Laval et plusieurs partenaires de différents milieux afin de rendre les environnements favorables aux saines habitudes de vie pour les Lavallois. Cette volonté partagée d'agir pour la santé et le bien-être de la population et de renforcer les actions en place se reflète par l'initiative de la Ville de Laval de se doter d'une politique alimentaire.

La Direction de santé publique est fière d'avoir collaboré à l'élaboration de cette politique alimentaire municipale. Celle-ci est complémentaire et en cohérence avec nos orientations collectives, entre autres celles formulées par le Comité intersectoriel sur le développement global des jeunes enfants et sur l'adoption des saines habitudes de vie ou contenues dans la Politique régionale de développement social.

L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation, est un facteur déterminant pour la santé des personnes et de la collectivité. Lorsque l'on considère qu'une proportion importante de notre population présente un surplus de poids et que la consommation de fruits et de légumes est insuffisante chez la majorité, il devient prioritaire de mettre en place des mesures structurantes visant à faciliter l'accès à une saine alimentation pour toutes et tous.

La Direction de santé publique accueille donc favorablement cette initiative et confirme son engagement à poursuivre son implication dans la mise en œuvre de cette politique en participant à l'élaboration et au déploiement de son plan d'action.

D^r Jean-Pierre Trépanier

Directeur de santé publique du CISSS de Laval

01

INTRODUCTION

En tant que troisième plus grande ville au Québec, Laval est soucieuse de se démarquer et d'être précurseur dans les champs d'intervention qui lui appartiennent. Lorsqu'il est question du bien-être de ses citoyennes et de ses citoyens, la Ville de Laval souhaite être à l'avant-plan et s'engager à l'amélioration de leur qualité de vie.

L'accès à une saine alimentation constitue un droit fondamental et joue un rôle important dans le développement optimal des personnes ainsi que dans l'amélioration et le maintien de leur santé et de leur bien-être. Il est donc tout à fait légitime que la Ville de Laval agisse pour créer des environnements favorables à une saine alimentation.

L'accès physique et économique à des aliments de qualité est essentiel pour bâtir la sécurité alimentaire des communautés et assurer l'accès à une saine alimentation pour toutes et tous. Il nous apparaît donc essentiel de rendre les choix alimentaires sains faciles à faire et attrayants pour la population.

Par l'adoption de sa première politique alimentaire, la Ville de Laval s'engage à mettre en place des environnements favorables à une saine alimentation pour toutes et tous. Cette politique alimentaire municipale en est une d'envergure. Elle met de l'avant le bien-être des Lavalloises et des Lavallois en facilitant l'accès à des aliments de qualité, la promotion d'une saine alimentation et le souci d'écocitoyenneté dans l'ensemble de ses activités.

La présente politique alimentaire s'applique donc aux champs de compétences municipales et à l'ensemble des services de l'administration municipale. Elle est en accord avec la mission et les responsabilités de la Ville et en cohérence avec ses interventions auprès de ses partenaires, de ses organismes et de sa population.

Cette politique s'animera dans l'ensemble de nos infrastructures et de nos événements municipaux, en plus de l'affichage et des commandites qui impliquent la municipalité.



02

POURQUOI UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE À LAVAL

La pertinence d'agir au sein des municipalités en vue d'améliorer la santé de la population n'est plus à démontrer. Différentes orientations nationales et régionales visent la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal.

- + La vision stratégique de la Ville de Laval est de favoriser un cadre de vie de qualité et d'offrir à ses citoyennes et à ses citoyens les services auxquels ils ont droit. La Ville de Laval peut contribuer à la création d'environnements qui favorisent une saine alimentation par ses politiques, son soutien à différents projets locaux et ses pratiques en aménagement du territoire et en urbanisme.
- + Un des objectifs de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval est d'agir équitablement, dans tous les quartiers, sur les conditions individuelles et collectives favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation pour toutes et tous. Un des résultats attendus de son plan d'action est que l'ensemble des secteurs de Laval soit pourvu d'une offre alimentaire de qualité et abordable.
- + Le Plan d'action interministériel (PAI) de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2021 (PGPS) invite les partenaires à se coordonner et à se mobiliser pour favoriser les actions visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Un des objectifs de ce PAI vise particulièrement à améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation.
- + La démarche Prendre soin de notre monde, issue du Programme national de santé publique 2015-2025, a pour objectif de favoriser la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie en milieu municipal. Il s'agit d'un levier incontournable pour renforcer le langage commun des partenaires et concrétiser des changements au cœur même de la Ville de Laval. D'ailleurs, cette démarche est inscrite dans le Plan d'action régional de santé publique de Laval 2016-2020.
- + La Politique alimentaire municipale s'inscrit en cohérence avec les politiques publiques déjà en application dans différents milieux sur le territoire, soit ceux de la petite enfance, de l'éducation et de la santé.

La Ville de Laval est convaincue que, grâce à la collaboration des forces vives de la région et à la complémentarité des actions dans les différents milieux de vie, les Lavalloises et les Lavallois pourront désormais bénéficier d'un environnement favorable à une saine alimentation.

03

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

Voici quelques données qui illustrent l'importance de contribuer à la santé et au bien-être de notre population, en agissant sur les environnements favorables à une saine alimentation par l'adoption de cette politique alimentaire.

- + La consommation quotidienne d'au moins 5 portions de fruits et de légumes variés contribue à réduire le risque de plusieurs maladies chroniques. La consommation de fruits et de légumes est aussi généralement reconnue comme un bon indicateur d'une saine alimentation. Or :
 - Près de la moitié des adultes lavallois (49,9 %) consomment des fruits et des légumes moins de 5 fois par jour (ESCC 2013-2014);
 - Plus de la moitié des jeunes lavallois fréquentant l'école secondaire (59,8 %) consomment moins de 5 portions de fruits et de légumes par jour (EQSJS 2016-2017).
- + Le poids est un facteur qui influence la santé, tout comme les habitudes de vie. Le surplus de poids est associé à la présence de plusieurs problèmes de santé.
 - Chez les adultes lavallois, plus de la moitié (57,9 %) sont en surplus de poids (EQSP, 2014-2015);
 - Près du quart (22,6 %) des jeunes lavallois fréquentant l'école secondaire présentent un surplus de poids (EQSJS, 2016-2017).
- + La consommation d'aliments ultratransformés, qui ont une faible qualité nutritionnelle, représente aussi un indicateur global de la qualité de l'alimentation. Elle fait pourtant partie des habitudes alimentaires de la population :
 - Les Québécois consomment près de la moitié de leurs calories quotidiennes sous forme d'aliments ultratransformés peu nutritifs, comme des gâteaux, des friandises, des grignotines et des boissons sucrées. Cette consommation est encore plus importante chez les enfants et les adolescents (TRANSNUT, 2016);
 - Chez les jeunes lavallois fréquentant l'école secondaire, un élève sur 5 (20,3 %) consomme quotidiennement au moins une boisson sucrée, régulière ou diète, des grignotines ou des sucreries (EQSJS, 2016-2017).
- + Les boissons sucrées occupent une place trop importante dans l'alimentation de la population québécoise, surtout chez les jeunes. Elles contiennent beaucoup de sucre, ne sont pas nécessaires à un régime alimentaire équilibré et sont associées à d'importants problèmes de santé.
- + L'accès à des aliments sains est essentiel à l'adoption de saines habitudes alimentaires. Or, l'accès géographique aux aliments sains est un enjeu pour différents secteurs de la ville, ce qui représente une contrainte majeure. De plus, l'offre n'est pas équitable pour tous les quartiers.

04

VISION

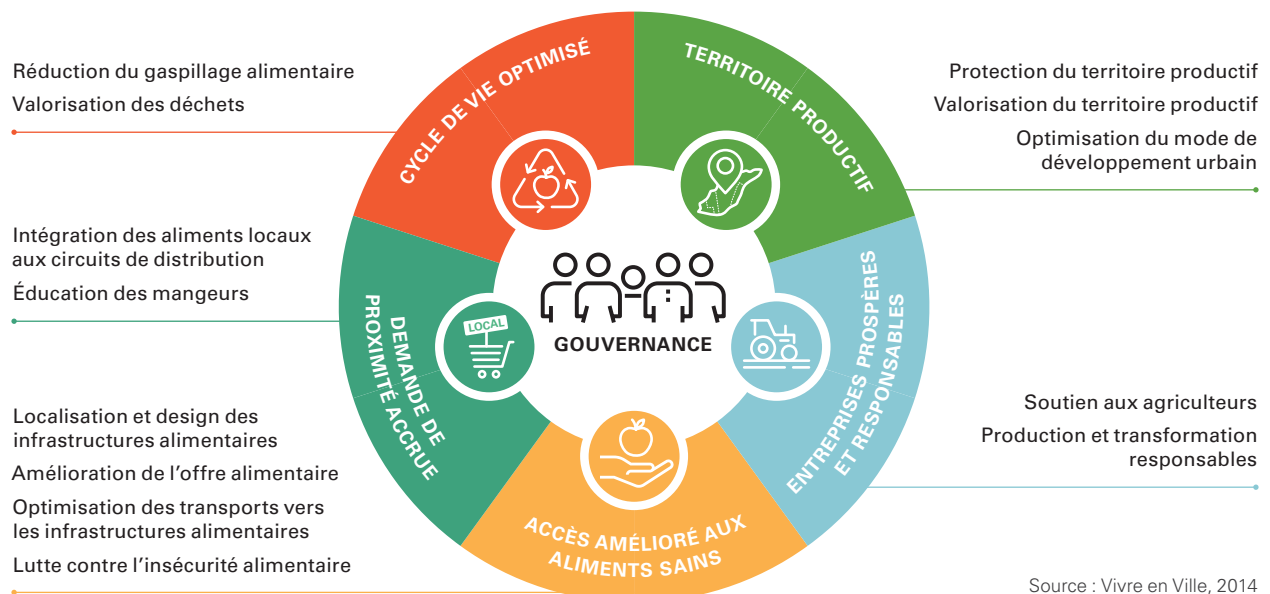
La vision de la politique alimentaire illustre un avenir idéal que l'on souhaite atteindre. C'est de cette vision partagée que découlent les valeurs et les principes, les grandes orientations et les objectifs de cette politique.

Vers un système alimentaire durable pour une ville nourricière

La Ville de Laval est reconnue pour son système alimentaire durable contribuant à la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité lavalloise. Les acteurs, les activités et les infrastructures engagés dans la saine alimentation pour toutes et tous reposent sur une gouvernance alimentaire de proximité. Les actions intersectorielles coordonnées à l'échelle d'un territoire renforcent la dynamique locale des acteurs et l'engagement des collectivités.

Le système alimentaire met en relation les différentes étapes du cycle de vie des aliments. Ses composantes sont la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la gestion et valorisation des matières résiduelles.

Cette figure présente les ingrédients à réunir pour la création d'une ville nourricière.



05

CONCEPTS

ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

La présente politique alimentaire repose sur une approche transversale, axée sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Un environnement favorable aux saines habitudes de vie est défini comme « l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activité physique, l'image corporelle et l'estime de soi. » Cette définition reconnaît l'influence de ce qui nous entoure lorsque vient le temps de faire des choix alimentaires (ex. : prix, proximité, diversité de l'offre et cadre bâti...).

L'environnement doit être conçu pour permettre aux gens d'intégrer facilement de saines habitudes de vie à leur quotidien, et ce, quels que soient leur âge, leur sexe, leur condition physique, leurs horaires ou leurs revenus.

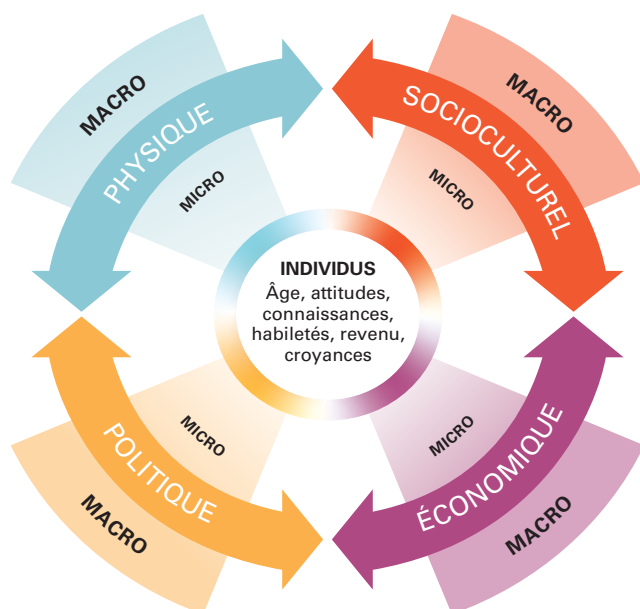
Il faut donc travailler sur les quatre types d'environnements afin de rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus contraignants:

L'environnement physique inclut les éléments naturels et artificiels de l'environnement (aménagement du territoire, infrastructures, installations, etc.);

L'environnement socioculturel réfère aux structures et aux modes de fonctionnement des individus ou des groupes d'individus de même qu'à la culture qui en résulte (rapports sociaux, normes, conventions, etc.);

L'environnement politique renvoie aux structures et aux modes de fonctionnement relatifs à l'organisation et à l'exercice du pouvoir (politiques, règlements, participation de la population, etc.);

L'environnement économique fait référence aux structures et aux modes de fonctionnement ayant un lien avec les activités de production, de consommation et d'utilisation de la richesse ainsi qu'aux valeurs et aux motivations essentielles à la prise de décisions économiques (prix relatif des biens et des services, taux de chômage, subventions et autres incitatifs financiers, etc.).



Source : MSSS, 2012

06

VALEURS ET PRINCIPES

Les valeurs et les principes de la politique alimentaire sont des phares qui guident les interventions municipales. Ils peuvent jouer un rôle fondamental dans le choix des objectifs, des moyens et des actions. Par ces valeurs et principes, la Ville souhaite :



Exemplarité

Poursuivre son rôle de leader sur son territoire. Elle veut déployer les efforts requis pour que, dans l'ensemble de ses interventions auprès de ses citoyens, la saine alimentation pour toutes et tous soit reconnue comme impérative à l'acquisition de saines habitudes de vie.

Concertation et partenariat

Continuer à créer et à renforcer les liens avec les différents milieux et partenaires concernés par la saine alimentation pour toutes et tous. Ainsi, la pérennité de la politique sera assurée et le rythme de chacun, respecté.

Complémentarité et cohérence

Mettre en place ses engagements et ses actions en complémentarité et en cohérence avec les différents acteurs concernés par la saine alimentation pour toutes et tous. L'ensemble respectera les champs de responsabilités de l'administration municipale, des institutions et des partenaires de la région.

Responsabilité

Adhérer aux principes du développement durable et adopter une gestion écoresponsable dans l'ensemble de ses engagements.

Accessibilité

Valoriser, à la grandeur du territoire, l'accès à une saine alimentation pour toutes et tous à travers ses services et ses installations.

Adaptabilité

Rester à l'affût des changements et de l'évolution des recommandations en matière de saine alimentation et de développement durable. Elle a également le souci d'intervenir en tenant compte de la réalité des acteurs concernés.

07

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Afin de guider le développement d'environnements favorables à une saine alimentation pour toutes et tous, cinq grandes orientations ont été retenues. Ces orientations sont liées à la vision de la politique alimentaire et se déclinent sous forme d'objectifs qui permettront de répondre aux enjeux identifiés.



1. FACILITER L'ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À UNE SAINE ALIMENTATION POUR LA POPULATION LAVALLOISE

Proposer une offre alimentaire saine et abordable dans les infrastructures et édifices municipaux ainsi que lors des événements publics et des fêtes populaires.

Les objectifs

- + Mettre à jour le Cadre de l'offre alimentaire dans les établissements municipaux publics, adopté en 2008, qui proposait une offre correspondant à un minimum de 60 % de choix alimentaires sains et à un maximum de 40 % d'autres aliments.
- + Recommander, selon la mise à jour du Cadre, une modification de la répartition 60/40, au besoin, et en assurer la mise en œuvre.
- + Assurer une offre alimentaire appropriée au contexte de consommation et tenant compte des préférences et des différences culturelles.
- + Accompagner, soutenir et outiller les différents responsables de l'offre alimentaire.
- + S'assurer que l'aménagement des parcs et des espaces publics d'intérêt permet d'y manger sainement dans un contexte convivial, sécuritaire, attrayant et fonctionnel.
- + Poursuivre le déploiement de projets favorisant la création d'environnements alimentaires sains.

Privilégier l'eau pour en faire la boisson de premier choix.

Les objectifs

- + Favoriser l'accès à l'eau municipale non embouteillée.
- + Éliminer graduellement l'offre de boissons sucrées et édulcorées dans l'ensemble des édifices, des infrastructures et des événements municipaux.

2. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX ALIMENTS SAINS PAR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Limiter la restauration rapide dans les secteurs de planification particulière et autour des écoles par l'entremise des règlements municipaux et de la planification du territoire.

Les objectifs

- + Évaluer la possibilité d'interdire le service à l'auto dans les secteurs de planification particulière au moment de la refonte des règlements d'urbanisme.
- + Privilégier une bande tampon adéquate entre l'implantation d'une nouvelle école et un service de restauration rapide existant, de concert avec les commissions scolaires.

3. SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Assurer un accès équitable et durable à des aliments sains et locaux.

Les objectifs

- + Soutenir le développement de l'agriculture urbaine.
- + Autoriser les potagers dans les secteurs urbains et les parcs, sur toutes les façades des bâtiments, selon des modalités qui respectent la santé, la salubrité et le bon voisinage.
- + Autoriser la garde d'animaux de ferme dans les secteurs urbains, pour des fins d'élevage, selon des modalités qui respectent la santé, la salubrité et le bon voisinage.
- + Soutenir le développement de la production d'aliments sains (production en zone agricole, entreprises de production et de transformation alimentaire).
- + Mettre en œuvre le Cadre de référence en soutien au démarrage de jardins communautaires et collectifs et en assurer la mise à jour.
- + Poursuivre l'implication municipale au sein des différentes initiatives et concertations liées à la saine alimentation pour toutes et tous sur le territoire.



4. PROMOUVOIR LA SAINÉ ALIMENTATION POUR TOUTES ET TOUS (SAPT)

Collaborer à l'élaboration et au déploiement d'un plan de communication en concertation avec les partenaires des différents réseaux.

Les objectifs

- + Faire valoir la nouvelle offre alimentaire auprès des employés et des partenaires de la Ville, des organismes et des citoyens.
- + Informer, sensibiliser et former la population et les différents acteurs concernés au sujet de la SAPT et promouvoir cette dernière afin de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures déployées.
- + Valoriser et reconnaître les initiatives existantes favorisant la SAPT.
- + Participer à la diffusion des campagnes de sensibilisation à la saine alimentation.
- + Promouvoir les initiatives en agriculture urbaine sur le territoire.
- + Faire connaître l'offre d'aliments sains dans les différents kiosques à la ferme et les initiatives de circuits courts.

5. FAVORISER LES PRINCIPES D'ÉCORESPONSABILITÉ DANS L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ALIMENTATION

Promouvoir la consommation d'eau non embouteillée.

Les objectifs

- + Assurer la disponibilité de fontaines d'eau dans les différentes infrastructures municipales, lorsque cela est possible.
- + Retirer graduellement l'eau embouteillée de l'ensemble des infrastructures municipales et des lieux publics.

Promouvoir un approvisionnement qui favorise l'achat local.

Les objectifs

- + Sensibiliser les différents acteurs au concept d'achat local.
- + Favoriser les produits régionaux, lorsque cela est possible.
- + Encourager les entreprises locales socialement responsables et offrant des aliments sains.

Limiter la production de matières résiduelles auprès des différents acteurs.

Les objectifs

- + Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable, compostable ou recyclable auprès des acteurs concernés et les sensibiliser à cet enjeu.
- + Limiter l'utilisation du suremballage alimentaire et des contenants à usage unique.
- + Encourager et faciliter la redistribution et la transformation des surplus alimentaires.

08

GOUVERNANCE

La concertation, la coordination et la mobilisation requises pour assurer la mise en œuvre de la politique reposeront sur des structures existantes de même que sur de nouvelles structures.

Toutes les orientations et tous les objectifs seront sous la responsabilité d'un service de l'administration municipale ou, au besoin, d'un partenaire du milieu.

Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social sera porteur de la politique et de son plan d'action. Il en assurera la coordination, l'implantation, le suivi et l'évaluation.

Un comité de coordination dirigé conjointement par la Ville de Laval et la Direction de santé publique du CISSS de Laval permettra de suivre les engagements de la politique. Il aura la responsabilité d'assurer les liens entre les instances, partenaires et réseaux.

09

CONCLUSION

Cette première politique alimentaire municipale a été élaborée sur la base des meilleures connaissances actuelles et des pratiques reconnues en matière de saine alimentation. Elle prend appui sur la capacité de la municipalité et de ses partenaires à la mettre en œuvre. Elle se veut donc structurante et évolutive afin de mobiliser les différents acteurs concernés.

La création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal représente une occasion unique d'améliorer la qualité de vie de toutes les Lavalloises et de tous les Lavallois, quelle que soit leur situation socioéconomique.

Consciente que les choix d'adopter de saines habitudes de vie relèvent principalement des individus, Laval reconnaît que ceux-ci sont grandement conditionnés par l'environnement dans lequel ils vivent.

La mise en œuvre de plusieurs orientations est notamment liée à un partenariat et à un engagement solides avec l'ensemble des acteurs lavallois concernés de près ou de loin par la saine alimentation pour toutes et tous.

La politique alimentaire se déploiera en collaboration avec la Direction de santé publique du CISSS de Laval autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal. Ce dernier viendra définir des actions concrètes permettant de créer des environnements favorables à la saine alimentation au bénéfice de la population lavalloise.

LEXIQUE

Accessibilité aux aliments sains

L'accessibilité aux aliments sains comprend l'ensemble des facteurs permettant à chacun, quelle que soit sa condition socioéconomique ou physique, d'accéder à un commerce d'alimentation ou à tout autre lieu offrant des aliments diversifiés et de valeur nutritive élevée. L'accessibilité comprend à la fois les dimensions de la proximité géographique, du coût des aliments et des capacités cognitives et physiques requises pour s'approvisionner. L'accessibilité géographique à un commerce d'alimentation est considérée comme faible au-delà d'une distance de 1 kilomètre en milieu urbain.

Boissons sucrées

On entend, par boissons sucrées, toutes les boissons non alcoolisées ayant une teneur élevée en sucres libres. Parmi celles-ci, on compte les boissons gazeuses, les boissons à saveur de fruits, les boissons pour sportifs, les boissons énergisantes, les eaux sucrées, les thés et cafés sucrés servis chauds ou froids (ex. : thé glacé, boisson froide à base de café), les jus de fruits 100 % purs, les laits et les boissons végétales sucrés ainsi que toute autre boisson sucrée chaude ou froide contenant des sucres libres.

Saine alimentation

Une alimentation saine est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective. La saine alimentation se traduit par le concept d'aliments quotidiens, d'occasion et d'exception de même que par des portions adaptées aux besoins des personnes. Les divers milieux doivent présenter une offre alimentaire en concordance avec leur mission, où la proportion des aliments quotidiens, d'occasion et d'exception pourra varier.

Saine alimentation pour toutes et tous (SAPT)

La saine alimentation pour toutes et tous est une expression qui intègre les préoccupations de la saine alimentation et de la sécurité alimentaire, dans une approche qui vise à réduire les inégalités sociales de santé. La SAPT est possible dans un milieu qui permet à tous, sans distinction selon le statut économique et social, de s'approvisionner, choisir, préparer et conserver des aliments qui permettent de maintenir la santé.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire réfère à une réalité collective. Elle signifie que l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permet à toute la population de satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Il s'agit d'un concept englobant qui inclut le principe selon lequel les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

BIBLIOGRAPHIE

- + *Plan d'action pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau*. Document rédigé en collaboration avec des directions de santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec, la Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité et Québec en Forme. MSSS, 2019.
- + *Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation à l'intention des professionnels de la santé et des responsables des politiques*. Santé Canada, 2019.
- + *Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*. Gouvernement du Québec, 2018.
- + *Favoriser la saine alimentation grâce aux outils d'aménagement du territoire*. Démarche COSMOSS et Vivre en Ville, 2018.
- + *Politique régionale de développement social de Laval*. CISSS de Laval et Ville de Laval, 2017.
- + *Agir tôt, réagir aussitôt. Plan d'action régional de santé publique de Laval 2016-2020*. CISSS de Laval, 2016.
- + *Guide sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) dans les municipalités*. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016.
- + *Programme national de santé publique 2015-2025*. MSSS, 2015.
- + *La saine alimentation en milieu municipal. Document de réflexion destiné aux acteurs de soutien*. MSSS, 2015.
- + *Prendre soin de notre monde. Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens*. Réseau québécois de Villes et villages en santé, 2014.
- + *Villes nourricières : Mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. Vivre en Ville, 2014.
- + *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : Analyse de situation et perspectives d'intervention*. INSPQ, 2013.
- + *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*. MSSS, 2012.
- + *Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements favorables à la santé*. MSSS, 2010.

Politiques

- + *Politique de saines habitudes de vie*. Ville de Sainte-Julie, 2017.
- + *Politique alimentaire Salaberry-de-Valleyfield. Pour une ville en santé!* Salaberry-de-Valleyfield, 2017.
- + *Ensemble pour manger mieux. Cadre de référence en saine alimentation de la MRC de Maskinongé pour les arénes, les patinoires municipales extérieures, les camps de jour, les événements et les activités sportives*. MRC de Maskinongé, 2017.
- + *Politique Ville nourricière 2017*. Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 2017.
- + *Politique alimentaire. Saveur, plaisir, équilibre*. Ville de Rimouski, 2016.
- + *Politique alimentaire pour faciliter les choix santé à Granby*. Ville de Granby, 2013.
- + *Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires*. Ville de Sherbrooke, 2013.
- + *Politique alimentaire de la Ville de Gatineau. Pour des choix santé!* Ville de Gatineau, 2011.

Sources (Données statistiques)

- + Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*, 2013-2014.
- + Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS)*, 2016-2017.
- + *La consommation d'aliments transformés et la qualité de l'alimentation au Québec*. Moubarac et Batal, 2016 — TRANSNUT, Groupe de recherche sur la transition nutritionnelle et le développement, Département de nutrition, Faculté de médecine, Université de Montréal.

RESTEZ INFORMÉS !

Pour des informations générales,
visitez notre site Web :

laval.ca

Par téléphone

311 ou
450 978-8000
(de l'extérieur de Laval)

En personne

Comptoir multiservice
1333, boulevard Chomedey

